

# Marine nationale : opérations de sûreté maritime en coopération avec Frontex



La Marine participe, avec les Douanes et la Direction centrale de la police aux frontières, aux missions de contrôle des flux migratoires en mer de l'agence européenne Frontex qui gère la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'espace Schengen. Les Etats côtiers exercent leur souveraineté sur leurs eaux territoriales jusqu'à 25 km au large. Au-delà, la haute mer est régie par le droit international qui garantit la liberté de navigation. La Marine doit lutter contre les filières d'immigration illégale tout en portant assistance aux naufragés sur de vastes zones. Ainsi, la Méditerranée s'étend sur 4.000 km du détroit de Gibraltar à la côte libanaise. Il faut 3 jours de mer pour aller des Canaries à Gibraltar, 3 à 4 jours de Gibraltar à l'île de Lampedusa, au large de la Sicile, et autant de Lampedusa aux détroits turcs. Depuis 2002, la France met en œuvre le réseau « Spationav », constitué de la chaîne sémaphorique, des centres

régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage et du Centre opérationnel de la marine. L'espace Scythengén va des Canaries au Bosphore, soit près de 5.000 km. Frontex, qui a son siège à Madrid, coordonne la surveillance des frontières par un réseau d'échange européen d'information et de coordination des patrouilles et le montage d'opérations conjointes avec les Marines française, italienne, espagnole et des autres pays membres de l'Union européenne sur zone. Tous les opérations de détection, d'interception, de sauvetage ou de reconduite au point de départ se font en coordination avec les Etats côtiers, conformément à des accords bilatéraux. La Marine française, qui assure aussi des patrouilles permanentes entre Toulon et la Corse, participe aux opérations Frontex depuis 2006 avec ses bâtiments et avions de surveillance pour des patrouilles de 1 à 2 mois par an. Ainsi, le 16 septembre 2013 à proximité de Gibraltar, une opération conjointe franco-espagnole avec le patrouilleur de surveillance océanique *L'Adroit* a permis de détecter des migrants, interceptés ensuite par des moyens navals algériens. Le 19 septembre 2012, le bâtiment hydrographique *Laplace* a sauvé 5 naufragés à 36 km au large de Cabo Cervera (Espagne), qui ont été remis à la Guardia Civil espagnole. En septembre 2008 au large de la Sicile, le patrouilleur français *Arago* a recueilli des migrants entassés dans un petit bateau (*photo*). La Marine exerce aussi un contrôle des flux migratoires illégaux dans les départements et territoires d'outre-mer. À Mayotte, elle procède à 450 interceptions par an, soit environ 12.000 personnes en situation irrégulière venues des Comores... distantes de 60 km !

## **Loïc Salmon**

Marine nationale : permanence, Opex et police en mer

Piraterie maritime : l'action d'Europol